



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 13 mars 2024

VENDREDI SAINT

Fermeture des commerces en Moselle le Vendredi Saint 29 mars 2024

En application de l'arrêté préfectoral du 5 mars 2024, les commerces seront fermés dans toutes les communes de la Moselle, le Vendredi Saint, 29 mars 2024, sauf dérogations énumérées ci-après.

Les dérogations permanentes concernent les boulangers, les pâtisseries et les glaciers, les débits de tabac, de journaux, les magasins de fleurs naturelles, les commerces de souvenirs et de produits artisanaux locaux, les commerces d'artisanat d'art et les galeries d'art, les brocanteurs, antiquaires et bouquinistes, les loueurs de véhicules et de cycles, les stations services et services de dépannage d'urgence, les cybercafés, les sandwicheries et commerces de restauration à emporter.

Les magasins d'alimentation générale d'une superficie de vente inférieure ou égale à 200 m², les exploitants de salon de coiffure et les marchés de denrées alimentaires, fleurs et produits manufacturés sont autorisés à ouvrir jusqu'à 13 heures.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Camille Legendre : 07 86 77 45 39

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle